



## Assurance pour les Autochtones et risques afférents

### Remerciements

Le projet en question a été conçu conjointement et dirigé par Carol Anne Hilton et Dr Jacqueline Quinless ainsi que l'équipe de l'Indigenomics Institute. Carol Anne est de descendance Nuu-chah-nulth de la Nation Hesquiaht de l'île de Vancouver.

### Introduction

Les économistes et les chercheurs du Canada ont remarqué la hausse des coûts de l'assurance habitation liés aux événements météorologiques et aux changements climatiques<sup>1</sup>. De plus, beaucoup de personnes ayant participé au projet de recherche ont soulevé un point : les évaluations des risques, qui sous-tendent les exigences en matière d'assurance, sont effectuées et appliquées de la même façon partout au pays. Autrement dit, elles ne tiennent pas compte de facteurs différents pour les territoires autochtones.

Pour déterminer les exigences en matière d'assurance habitation, les assureurs peuvent notamment tenir compte de la plaine inondable de la région, de l'historique des feux de forêt ou des mesures de résilience des logements en place. Toutefois, il n'est pas possible de déplacer les logements dans les réserves qui se trouvent dans une zone inondable ou une région propice aux feux de forêt. Ces défis constituent aussi un obstacle potentiel à la gouvernance des logements dans les réserves et dans les territoires visés par un traité moderne.

Le projet de recherche en question visait à mieux comprendre les principaux obstacles à l'accès et au maintien de l'assurance habitation. L'objectif est de soutenir l'aménagement et l'offre de logements dans les réserves, dans les territoires visés par un traité moderne de différentes régions et dans l'ensemble des terres des Métis en région rurale. Plus précisément, la recherche avait pour but de compléter les travaux récemment achevés sur les risques liés aux plaines inondables en mettant l'accent sur l'assurance incendie et l'assurance habitation.

<sup>1</sup> Voir [An international comparative study of catastrophic risk mitigation and insurance, 2021](#) (en anglais seulement).

Il est particulièrement urgent d'approfondir ce domaine de recherche pour les peuples autochtones qui ne sont pas assurés en cas de sinistres causés par un incendie sur leur territoire. Par le projet en question, on a aussi voulu déterminer les services qui sont semblables à l'assurance habitation et qui sont offerts par des organisations appartenant à des Autochtones.

Enfin, le projet visait à refléter la promotion de la réconciliation économique dans le secteur de l'assurance par les fournisseurs de services autochtones. On y décrit les modèles élaborés par les fournisseurs de services autochtones et ceux pouvant être copiés ou élargis par les fournisseurs d'assurance traditionnels et les gouvernements impliqués dans l'offre de logements aux Autochtones.

On démontre ainsi certains des obstacles auxquels les propriétaires autochtones se heurtent en matière d'assurance. De cette façon, on peut aider les gouvernements autochtones et canadien à mieux comprendre ces défis. La recherche en question permet aussi de contribuer à la conception de solutions rentables qui prolongent la durée de vie des logements et en améliorent la qualité.

## Aperçu du projet

Le projet de recherche en question visait à répondre aux questions clés suivantes au moyen d'une analyse documentaire. Les chercheurs ont aussi discuté avec des fournisseurs d'assurance et à des gestionnaires d'habitations.

1. Quelle est l'incidence de lois comme la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations et la Loi sur les Indiens sur l'offre de propriétés et l'abordabilité du logement pour les communautés autochtones dans les régions visées par un traité moderne, les réserves, les régions rurales et diverses régions géographiques?
2. Quels sont les obstacles liés au risque et à l'abordabilité de l'assurance rencontrés par les ménages et les gouvernements autochtones?
3. De quelle façon une vision autochtone du monde favorise-t-elle l'abordabilité de l'assurance et l'offre d'assurance pour le logement autochtone? De quelle façon des modèles concrets et pratiques pourraient-ils faire progresser la réconciliation économique?
4. Quelles sont les solutions à petite échelle existantes créées pour les Autochtones, par les Autochtones afin d'offrir des services d'assurance?



## Principales constatations : obstacles

### 1. L'incidence des lois pertinentes :

- a. Les communautés dans les réserves subissent les effets de la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations et de la Loi sur les Indiens lorsqu'elles tentent de souscrire une assurance prêt hypothécaire et une assurance habitation.

– La Loi sur les Indiens désigne les réserves comme des « parcelle[s] de terrain dont Sa Majesté est propriétaire ». Par conséquent, aucun créancier ne peut saisir les intérêts applicables. Pour cette raison, les personnes qui vivent dans les réserves ne peuvent obtenir de prêts hypothécaires ou d'autres prêts de façon traditionnelle.

Services aux Autochtones Canada offre une garantie d'emprunt ministérielle afin d'assurer les prêts offerts par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour l'aménagement de logements dans les réserves.

Étant donné que les terres de la Couronne ne peuvent pas être saisies, les personnes qui vivent dans les réserves ne peuvent assurer que les biens à l'intérieur de leur logement. Elles ne pourront pas souscrire une assurance habitation. Une bande ou un conseil ne pourra obtenir qu'une assurance à l'échelle de la communauté, qui couvre tous les immeubles commerciaux et résidentiels.

- La Loi sur la gestion des terres des Premières Nations est une des mesures qui visent à contourner les obstacles créés par la Loi sur les Indiens. Elle transfère la gestion des terres à un gouvernement des Premières Nations dans les réserves. Par conséquent, les Premières Nations dans les réserves peuvent créer leurs propres lois et règlements sur l'utilisation des terres, l'environnement et les ressources naturelles. Elles peuvent ainsi faire progresser les possibilités de développement économique<sup>2</sup>.

Dans les cas des réserves ayant conçu des codes fonciers, les prêteurs hypothécaires traditionnels ont conclu des ententes de prêt avec les Premières Nations pour des aménagements commerciaux ou résidentiels.

– Un transfert de la gestion des terres rend le gouvernement de la Première Nation responsable de tout problème environnemental qui survient après que le code foncier commence à s'appliquer. Si une communauté des Premières Nations se trouve dans une région où il y a beaucoup de feux de forêt, d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles fréquentes, le transfert augmente les risques financiers courus par la Première Nation. Cette situation engendre aussi une hausse des coûts d'assurance pour les actifs situés sur les terres.

### 2. Le projet de recherche en question a aussi révélé les obstacles liés au risque et à l'abordabilité de l'assurance habitation :

- a. On a connu pendant des années de faibles primes d'assurance et une augmentation des demandes de règlement en raison de catastrophes liées au climat (par exemple pour des dommages causés par des inondations ou des incendies). C'est pourquoi les fournisseurs d'assurance ont subi une perte de profits.

Pour assurer la solidité du marché de l'assurance de dommage, le Bureau du surintendant des institutions financières a modifié les normes de fonds propres pour les fournisseurs d'assurance<sup>3</sup>. Par conséquent, de nombreux fournisseurs d'assurance habitation ont augmenté leurs primes et réduit leur couverture d'assurance pour certains éléments pour assurer la vigueur de leurs activités et redevenir rentables<sup>4</sup>.

L'évolution du marché de l'assurance habitation a accentué le manque d'abordabilité subi par les nations autochtones vivant dans les régions rurales et éloignées ou les régions dotées de vieux logements.

- b. Dans certaines réserves des Premières Nations, les vieux logements et actifs commerciaux ont été construits conformément aux anciennes normes et aux anciens codes du bâtiment fédéraux<sup>5</sup>. Les fournisseurs d'assurance considèrent que ces actifs présentent plus de risques à assurer que des actifs récents. C'est le cas surtout si les vieux actifs ne sont pas assortis des mesures de résilience existantes (comme les gicleurs ou les alarmes d'incendie). L'abordabilité de l'assurance habitation s'en trouve réduite.

<sup>2</sup> Voir Gestion des terres des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada, 2022 (<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1327090675492/1611953585165>).

<sup>3</sup> Pour connaître les plus récents changements, voir le site Web du Bureau du surintendant des institutions financières, 2024 (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/test-du-capital-minimal-ligne-directrice-2024>).

<sup>4</sup> Voir le Rapport sur le marché de l'assurance au Canada publié par AON, 2021 (<https://insights-north-america.aon.com/ca-fr/risk-management/aon-rapport-sur-le-marche-de-l-assurance-2021-report>), ou le rapport de la SCHL sur le contexte mondial, *An international comparative study of catastrophic risk mitigation and insurance* (en anglais seulement).

<sup>5</sup> Voir Mortalité et morbidité liées aux incendies, aux brûlures et aux empoisonnements au monoxyde de carbone chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits, 2021.

## c. Communautés rurales et éloignées :

- i. Les chercheurs ont entendu dire que les communautés rurales ou éloignées sont considérées comme présentant un risque élevé. Deux raisons peuvent expliquer cette catégorie de risque : premièrement, les communautés sont situées sur des terres qui sont souvent inondées ou sont dans les trajectoires de propagation de feux de forêt; deuxièmement, les logements de la communauté ne sont dotés d'aucune mesure de résilience. Par conséquent, certains fournisseurs d'assurance refusent d'assurer la communauté. Dans certains cas, les produits d'assurance offerts sont inabordables.

En revanche, les réserves et les établissements situés près de villes ou de villages concluent souvent des ententes avec ces administrations pour partager les services d'urgence en cas de catastrophe. Ces ententes réduisent la cote de risque en raison de la proximité des services partagés<sup>6</sup>.

Les solutions susmentionnées ne sont pas accessibles aux communautés rurales et éloignées, ce qui constitue un obstacle à l'abordabilité.

- ii. Les communautés de l'Arctique sont aux prises avec des retards dans les travaux de reconstruction et de réparation après des catastrophes. En raison du climat, les matériaux ne peuvent être livrés que pendant une courte période. De plus, le transport coûte plus cher qu'ailleurs au pays et le nombre de travailleurs qualifiés est limité.

Les fournisseurs d'assurance considèrent que les logements dans les communautés de l'Arctique présentent un risque plus élevé que dans les autres régions en raison de ces défis. Ils augmentent donc le coût de la remise en état. Dans bien des cas, il est maintenant impossible d'obtenir une assurance pour les ensembles de logements modernes, comme les copropriétés<sup>7</sup>.

- d. Les normes et les codes du bâtiment n'ont pas été modifiés pour tenir compte de l'évolution rapide du climat de l'Arctique<sup>8</sup>. Les habitations peuvent être construites selon des normes qui ne sont pas adaptées à l'environnement.

Leur durée de vie est ainsi raccourcie. De plus, les fournisseurs d'assurance habitation et d'assurance prêt hypothécaire ne savent pas comment évaluer les actifs lorsqu'ils déterminent les niveaux de risque.

- e. Les communautés autochtones ont une capacité limitée de planifier la gestion des risques et d'inspecter les bâtiments. Le manque de gestion et de planification des risques augmente le risque perçu par les fournisseurs d'assurance lors de l'évaluation des logements. (Par exemple, voir l'évaluation du risque d'incendie avec et sans inspection de l'assureur incendie<sup>9</sup>.)

- i. Dans les réserves des Premières Nations, l'assurance habitation est offerte à l'échelle de la communauté. Elle couvre à la fois les propriétés résidentielles et les propriétés commerciales. Il n'y a pas assez de travailleurs compétents et qualifiés pour mener de façon constante des inspections des bâtiments pour les deux types de propriétés en cas de renouvellement de l'assurance de la communauté. Les mêmes problèmes se posent lorsque des logements appartenant à une bande sont transférés à des ménages.

- ii. Certains ministères fédéraux, comme Ressources naturelles Canada, ont créé des modèles utilisant les données des systèmes d'information géographique (SIG) pour calculer le risque d'événements météorologiques et leurs répercussions sur les collectivités. Cependant, il s'agit d'un projet en cours, et de nombreuses régions autochtones n'ont pas encore été achevées. De plus, les données pourraient ne pas nécessairement refléter les conditions locales des régions rurales et éloignées.

Les communautés ont besoin de ressources pour créer les données locales manquantes. Elles ont aussi besoin des connaissances nécessaires pour analyser et interpréter les données. En outre, il leur faut du temps pour négocier toute réduction des primes d'assurance qui en résulte.

<sup>6</sup> Voir *Risk Analysis and Fire Insurance Grades*, 2021 (en anglais seulement).

<sup>7</sup> Voir le *document de travail sur l'assurance des associations de copropriétaires du Laboratoire de solutions de la SCHL*, 2021 (en anglais seulement).

<sup>8</sup> Voir les *anciennes éditions des publications de Codes Canada*; le seul code pour le Nord a été publié en 1968 (et un seul supplément la même année). Un rapport de recherche réalisé par la SCHL en 1998 a révélé de graves problèmes en ce qui a trait à la qualité de l'air, au chauffage et à la climatisation des logements dans le Nord : [https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research/ca1\\_mh\\_98t26\\_v.pdf](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research/ca1_mh_98t26_v.pdf) (en anglais seulement).

<sup>9</sup> Voir les tableaux 2 et 8 du document *Fire Insurance and First Nations Communities*, 2021 (en anglais seulement).

- f. Les exigences en matière de cautionnement<sup>10</sup> continuent de nuire aux entreprises de construction autochtones qui cherchent à construire dans les réserves et à soutenir leurs propres communautés grâce à cette forme de développement économique.
- g. Les locataires ont besoin de formation continue pour s'assurer de l'entretien des logements. Par exemple, il pourrait s'agir d'une formation sur l'entretien des alarmes d'incendie ou des systèmes de gicleurs.
- h. Pendant la transition de la propriété d'un actif allant d'une bande à un particulier, certains membres des communautés des Premières Nations ont de la difficulté à souscrire une assurance habitation. Toutefois, nous devons mener d'autres recherches pour déterminer dans quelles circonstances cette situation se produit.

## Principales constatations : options gérées par les autochtones

Les consultants s'appuient sur le terme cri pour décrire une « bonne façon de vivre ». Ce concept donne un aperçu d'une vision du monde autochtone qui intègre une approche du bien-être dans l'assurance pour les Autochtones et les risques afférents.

L'Autorité financière des Premières Nations et BFL Canada collaborent à l'élaboration d'un modèle autochtone. Comme le modèle d'assurance mutuelle<sup>11</sup>, il comprendrait l'idée d'une économie circulaire pour soutenir la réconciliation économique. Dans le cas d'un modèle d'assurance mutuelle, la société appartient entièrement aux titulaires de police. Les profits réalisés par la société sont versés en dividendes aux titulaires de police ou utilisés pour réduire les primes. Le modèle de BFL Canada et de l'Autorité financière des Premières Nations comprend la planification et l'évaluation des risques.

### 1. Solutions à petite échelle pour les Autochtones, par les Autochtones

Solution	Organisation	Description et remarques
<b>Fournisseurs d'assurance et de services connexes dirigés par des Autochtones</b>	BFL Canada et l'Autorité financière des Premières Nations	<p>Ces entités collaborent à la création d'un produit d'assurance qui générera également des revenus autonomes pour les gouvernements participants. Voici les principaux éléments de ces activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ressources pour contrôler les pertes;</li> <li>connaissance des modèles de risque;</li> <li>collecte de données appartenant à la communauté;</li> <li>instauration d'un bloc d'assurances appartenant aux participants de la communauté autochtone, en répartissant globalement le risque entre eux</li> </ul> <p>L'excédent provenant des profits de souscription liés aux actifs communautaires ou aux projets et aux initiatives de développement économique est retourné aux membres participants comme source de revenus circulaires.</p>
	TIPI Insurance	<p>La société offre une assurance de dommages à l'échelle de la communauté, ainsi que des services d'évaluation des risques. Elle travaille directement avec les communautés des Premières Nations pour élaborer une fiche de rendement sur la gestion des risques. Cette fiche indiquerait les améliorations à apporter pour obtenir une meilleure évaluation du risque et encourager la gestion des risques.</p>

<sup>10</sup> Voir le document Financement alternatif pour le logement des Autochtones (<https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/housing-needs/research-insights/2021/research-insight-alternative-financing-indigenous-housing-fr.pdf?rev=68c82972-d8a8-4b7d-b64d-c114cbaebe10>).

<sup>11</sup> Voir notamment Wawanesa Assurance, compagnie fondée à Winnipeg, au Manitoba, pour connaître le plus important exemple canadien de modèle d'assurance mutuelle.

Solution	Organisation	Description et remarques
	Gouvernement du Nunavut	Dans un laboratoire de solutions financé par la SCHL, le gouvernement a exploré des options pour soutenir l'assurance des copropriétés, y compris des programmes d'allègement de l'assurance. Il a consigné les solutions possibles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaboration d'un manuel à l'intention des nouveaux copropriétaires;</li> <li>• élaboration de plans de gestion des actifs;</li> <li>• conception de programmes d'inspection;</li> <li>• création d'un nouveau volet de financement pour les réparations majeures;</li> <li>• conception d'un programme d'allègement de l'assurance pour les associations de copropriétaires;</li> <li>• mise à jour de la législation clé comme la Loi sur les condominiums et le Code national du bâtiment pour tenir compte des conditions climatiques de l'Arctique.</li> </ul>
	<u>Planification de la résilience aux catastrophes communautaires</u> (site Web en anglais seulement)	Il s'agit d'un outil d'évaluation des risques créé par les Autochtones.
	<u>Indigenous Climate Hub</u> (site Web en anglais seulement)	L'Indigenous Climate Hub fournit une trousse d'outils sur la résilience des infrastructures des Premières Nations. Cette trousse sert à évaluer la vulnérabilité des infrastructures et des immeubles des Premières Nations par rapport aux conditions météorologiques extrêmes.
	Conseil national autochtone de la sécurité-incendie	Le Conseil national autochtone de la sécurité-incendie fournit des données et des renseignements pour mieux déterminer les besoins des Autochtones en matière de logement et d'infrastructure. Ce faisant, il vise à mieux prévenir les incendies et y réagir.  Les données et les renseignements sont directement liés à la gestion des risques et à l'assurabilité. Ils aident à concevoir les initiatives en matière d'éducation, de formation, d'aménagement d'infrastructures et de planification du logement.
<b>Services de courtage dirigés par des Autochtones</b>	AFN Insurance Brokers	--
	Groupe des services aux Autochtones d'AON	--
	Assurance pour les communautés des Premières Nations de CapriCMW	--
	Aboriginal Insurance Services Inc.	--
	Membertou Insurance Brokers	--
<b>Méthodes d'autoassurance</b>		Pour certaines Premières Nations et certains gouvernements autochtones, il s'agit de la seule option offerte. <b>REMARQUE</b> : Pour les gouvernements autochtones, choisir cette option les expose à un risque financier en cas de catastrophe liée aux changements climatiques.

## Répercussions sur le secteur de l'habitation

Les participants à la recherche ont trouvé les solutions suivantes. Il s'agit de solutions à explorer par les fournisseurs d'assurance traditionnels, les gouvernements autochtones et les ordres de gouvernement du pays qui soutiennent le logement des Autochtones.

- Intégrer la réconciliation économique pour les Autochtones en offrant des produits qui incluent une économie circulaire.
- Offrir des services d'évaluation des risques pour les propriétés commerciales et résidentielles situées sur les territoires autochtones.
- Accepter d'autres évaluations des risques locales et rigoureuses qui intègrent les conditions locales du territoire autochtone.
- Restructurer les produits d'assurance pour rebâtir des actifs comme des immeubles résidentiels et commerciaux pour qu'ils atteignent un état de résilience qui ne se limite pas à l'état initial de l'immeuble. Cette solution est particulièrement importante dans les régions qui sont menacées par des catastrophes météorologiques et climatiques récurrentes.

## Autres possibilités de recherche

- Examiner la prestation de l'assurance pendant la transition de la propriété d'un logement allant d'une bande à un particulier. Un tel examen permettrait d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les obstacles qui pourraient se présenter dans le cadre de toute initiative de transformation du logement.
- Quantifier le coût de l'assurance dans les territoires autochtones au cours des 10 dernières années et le comparer au coût dans les emplacements non autochtones situés à proximité de régions urbaines et dans les régions rurales ou éloignées.

## Rapports complets

**Assurance pour les autochtones analyse documentaire**

[https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research\\_6/assurance-pour-les-autochtones-analyse-documentaire-copy\\_fr.pdf](https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research_6/assurance-pour-les-autochtones-analyse-documentaire-copy_fr.pdf)



# Glossaire des termes clés

La **réconciliation économique** revêt différentes significations dans différents domaines <sup>12</sup>. De façon générale, elle fait référence au retour de la prospérité des Autochtones par l'inclusion économique, les possibilités économiques pour les Autochtones et l'élimination des obstacles économiques qui empêchent la production de revenus autonomes.

La réconciliation économique désigne aussi la richesse des Autochtones comme une source de santé, de relations solidaires et de transformation positive des pratiques, systèmes et processus économiques coloniaux actuels.

L'**assurance habitation** couvre les biens qu'un ménage possède ainsi que son habitation. Par ailleurs, l'assurance de biens inclut l'assurance auto et l'assurance habitation. L'assurance habitation et l'assurance de dommages sont souvent souscrites ensemble pour couvrir le risque de dommages causés à des biens qui n'appartiennent pas au ménage.

Les **sociétés d'assurance mutuelle** appartiennent aux titulaires de polices d'assurance. Le seul but d'une société d'assurance mutuelle est d'offrir une couverture d'assurance à ses membres et à ses titulaires de polices. Ses membres peuvent choisir les dirigeants de la société. Les sociétés d'assurance mutuelle font des placements dans des portefeuilles comme les fonds communs de placement. Leurs membres récupèrent les profits sous forme de dividendes ou de réduction des primes.

L'**assurance prêt hypothécaire** offre une couverture qui peut aider à rembourser un prêt en cas d'accident ou d'autres catastrophes qui pourraient entraîner un défaut de paiement. Elle peut aussi aider à faire les paiements d'un prêt ou d'une carte de crédit.

Les **garanties d'emprunt ministérielles** sont offertes par Services aux Autochtones Canada. Elles servent à obtenir des prêts pour construire, acheter ou rénover des logements dans les réserves.

On parle de **logements en copropriété** lorsque des propriétaires possèdent chacun leur unité individuelle et, ensemble, détiennent la propriété et les actifs en commun. Ce type de logement comprend bien sûr les immeubles en copropriété, mais les maisons en rangée, les duplex et les propriétés de vacances partagées peuvent aussi être détenus en copropriété.

Le **Code national du bâtiment** (2020) prévoit les exigences techniques pour la conception et la construction de bâtiments, ainsi que pour la modification, le changement d'usage et la démolition de bâtiments existants. Voir la version définitive du Code national du bâtiment de 2020 (lien ci-dessous).

<sup>12</sup> Voir, par exemple, les multiples domaines généraux d'inclusion dans la définition offerte par Sxwpilemaát Siyám (aussi connue sous le nom de chef Leanne Joe, de la Nation Squamish) et Lily Raphael dans *Step into the River* (en anglais seulement) ou le discours de Lawrence L. Schembri pour la Banque du Canada et l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, *Réconciliation économique : pour restaurer la prospérité autochtone*.



## Pour en savoir plus

Bâtissons ensemble : Assurance SCHL des prêts facilités par le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations (FLMPN), 2009 (document bilingue)

Faisabilité d'une démarche de gestion des risques comme moyen de développement du potentiel des Autochtones dans les collectivités des Premières nations, 2008

Property Insurance On-Reserve: Present Arrangements, and Innovations to Reduce the Cost, 2000 (en anglais seulement)

Gestion des risques et assurance dans les collectivités autochtones : Deux études de cas, 1999

## Lectures connexes

Code national du bâtiment, 2020

Code national de prévention des incendies – Canada, 2020

Risk Analysis and Fire Insurance Grades, 2021 (en anglais seulement)

Mortalité et morbidité liées aux incendies, aux brûlures et aux empoisonnements au monoxyde de carbone chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits, 2021

Nunavut Condominium Corporation Insurance Solutions Lab, 2022 (en anglais seulement)

S'adapter à la hausse des risques d'inondation – Une analyse des solutions d'assurance pour le Canada, 2022

An international comparative study of catastrophic risk mitigation and insurance, 2021 (en anglais seulement)

**Équipe de rédaction : Elisabeth Feltaous et l'Indigenomics Institute**

# Ressources supplémentaires



Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception

## S'abonner

[schl.ca/actualiteslogement](https://schl.ca/actualiteslogement)

Pour plus de rapports sur le marché de l'habitation

## Restez au courant

[schl.ca/marchedelhabitation](https://schl.ca/marchedelhabitation)

## La SCHL aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement depuis plus de 75 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, la SCHL contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, vient en aide aux Canadiens dans le besoin et fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Communiquez avec nous par téléphone, au **1-800-668-2642**, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

© 2024, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse [centre\\_du\\_savoir\\_logement@schl.ca](mailto:centre_du_savoir_logement@schl.ca). Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

70421 20240523-003A